



VIDÉO SURVEILLANCE

LA VIDÉOPROTECTION, POUR UN VILLAGE ENCORE PLUS SÛR !

La principale préoccupation d'un maire pour ses administrés, c'est leur sécurité. Et de ce point de vue, comme tout le monde s'accorde à le dire à présent, la vidéoprotection n'a plus à faire ses preuves.

De plus en plus utilisée dans la lutte contre les incivilités et dans l'amélioration de la sécurité des habitants, la vidéoprotection permet d'agir principalement de deux manières : Tout d'abord par l'effet dissuasif qu'elle entraîne inéluctablement. Il est démontré à présent, que les auteurs de méfaits poursuivent très souvent leur chemin, lorsque des caméras de vidéoprotection sont installées sur la voie publique.

Mais également dans l'élucidation de nombreuses infractions, notamment les vols, les dégradations ou encore les dépôts sauvages, par exemple.

L'installation d'un système de vidéoprotection dans une commune est bien évidemment strictement encadrée et elle ne peut se faire qu'après accord et validation par les services de la Préfecture. Il s'agit de veiller au strict respect de la vie privée de nos administrés, mais également de contrôler que les points d'installation des caméras sont judicieux pour l'amélioration de la «sécurité publique ».

C'est pour cette raison que nous avons travaillé en amont, en étroite collaboration avec la Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle, pour définir précisément les endroits de notre commune où il nous fallait installer des caméras.

Nous tenons d'ailleurs à remercier ici la Gendarmerie pour son aide précieuse pour réaliser ce dossier.

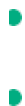
Notre système de vidéoprotection se compose aujourd'hui de 19 caméras, dont 4 installées aux entrées de ville. Couvrir les entrées de ville était justement une demande très précise de la Gendarmerie.

Bien évidemment, seuls le Maire, la Police Municipale et les forces de l'ordre sur réquisition, ont accès au visionnage de la vidéoprotection.

La commune de Villiers-sur-Morin est en parfaite conformité avec la loi qui encadre strictement tout ceci.

Nous tenions aussi à préciser que toutes les zones privées qui apparaissent sur les zones filmées, sont masquées. Il en est de même pour la cour de l'école.

Plus de sécurité, plus de tranquillité, pour un quotidien encore plus agréable à Villiers-sur-Morin, c'est ce que la vidéo protection va apporter à tous les habitants de notre village.



MAIRIE DE VILLIERS SUR MORIN

38 Rue de Paris
77580 VILLIERS-SUR-MORIN
01 64 63 46 50

Nous contacter

